

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL

N° 23C12

Séance du jeudi 16 février 2023

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES LOUBET, DUBARE, SERRE, DULLAART, REMILLON,
VIVIAND, LASSUS et PHILIPPOT

MM MUNIER, ALLIOD, DUBOUT, CHANEL, MASSON,
PRUDHOMME, THOMASSET, SUSINI, COMTET, BOTTERI,
GEORGES, CLERC, MORARD (suppléant de M. DUTOIT), LAKS,
LAVERRIERE, ROPHILLE, SAUGE, SOULAT, SAUVAGET,
ARNOULD, DUJOURD'HUI et TRANCHANT

Membres ayant donné
procuration :

MME MEYNET à M. ROPHILLE
MME PLAGNAT à M. SOULAT
MME BILLOT à M. LAKS
M. RAVOT à M. COMTET

Membres absents excusés :

Sans objet

Membres absents :

MMES RALL, LAVOREL, ROSSAT-MIGNOT, VEYRAT et
VIBERT
MM VAILLOUD, VAREYON, BOLLIET, BELMAS, DOLDO,
BOSSON, BONNET et ROLLAND

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

31

Votants :

35

Date de la convocation :

06 février 2023

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel CHANEL

Objet de la délibération :

**AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE
VOTE DES BUDGETS POUR L'EXERCICE 2023**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.1612-1 alinéa 3, qui permet « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Finances réunie le 02 février 2023,

Considérant que des dépenses d'investissement sont à réaliser en ce début d'année, avant le vote des budgets suivants :

Budget Général :

Crédits votés en 2022 :	91 785,33
Autorisation 2023 :	20 000,00

Budget annexe Tri/Recyclage :

Crédits votés en 2022 :	1 984 769,24
Autorisation 2023 :	400 000,00

Budget annexe Transfert/Incinération :

Crédits votés en 2022 :	5 475 254,94
Autorisation 2023 :	1 000 000,00

Monsieur le Président demande au Comité syndical d'autoriser le Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus, pour le Budget général, et pour les Budgets annexes Tri/Recyclage et Transfert/Incinération.

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites ci-dessus sur l'exercice 2023.

PRECISE que ces crédits seront inscrits au Budget primitif général et aux Budgets Annexes primitifs Tri / Recyclage et Transfert/Incinération 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

